

Page de garde

« Année mil cinq cens soixante cinq, commencée le XXII^e jour d'apvril, jour de Pasques audict an, finissant le *dernier jour* de decembre l'an mil V^c soixante six ; et a l'on commencé à mettre V^c soixante six le *premier jour* de janvier ensuyvant ledit mois d'apvril V^cLXV, suyvant l'edict du roy »

Folio 214

« *Nota* que depuis la feste de Pasques charnelz V^cLXV *derniere* passée, on a mys mil V^c soixante cinq jusques ad ce *premier jour* de janvier que l'on a commencé à mettre MV^cLXVI suyvant l'edict ; et fault mettre suyvant l'edict jusques à Pasques prochaine et neanmoings compter MV^cLXVI jusques au *premier jour* de janvier prochain »